



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2021/196**

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un décembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Valérie GUARINOS, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECH.

Procurations de vote :

Monsieur Erald GAST donne procuration à Chantal BLAZY.

Madame Joëlle DANAY donne procuration à Cécile PEREIRA.

Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Jackie ROY.

Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Franck FAREZ.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Pascale DOMECH.

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Sylvia GUERRERO.

Était absente : Madame Isabelle GRAUPERA.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie EYCHENNE.

Date de convocation : 15 décembre 2021.

**Objet : Convention de servitude à titre gratuit à intervenir entre la Commune et GRDF, sur la parcelle communale cadastrée section C 4329 Plaine de Montsec.**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande formulée par GRDF, dont le siège social est 6 rue Condorcet – 75009 PARIS 9ème, représentée par Monsieur Pierre DESCLAUX agissant en qualité de Responsable ingénierie Midi-Pyrénées, habilité par GRDF qui sollicite une servitude sur la parcelle communale cadastrée section C 4329 – Plaine de Montsec.

Suite au projet de démolition du Centre de Loisirs Primaire, il a été nécessaire de déplacer le réseau de distribution gaz afin de continuer à alimenter la chaufferie de l'école Maternelle les Avelines.

En conséquence, GRDF va entreprendre la construction d'un nouveau réseau de canalisation rue Jean-Baptiste Clauzel, passant par la parcelle communale sus-citée.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de servitude à titre gratuit à intervenir entre les deux parties et qui restera annexée à la présente délibération.

Puis, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de son Président,  
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Adopté à la majorité des suffrages exprimés (**28 voix POUR**)

➤ **ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude à titre gratuit à intervenir entre la Commune et GRDF, sur la parcelle communale cadastrée section C 4329 Plaine de Montsec,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire  
Marc SANCHEZ

